

Annexe 2: Evaluation des risques - Protection de la maternité Peintre / Plâtrière ASEPP / FREPP

Entreprise:	
Domaine d'activité:	Fonction:
Collaboratrice: (Prénom / Nom)	Taux d'occupation: %

La fonction de la collaboratrice est appropriée pour autant que les mesures de protection prévues soient respectées:

<i>Critères</i>	<i>oui non</i>	<i>Remarque, mesures de protection</i>
1. Temps de travail et de repos		
La durée de travail de 9 heures par jour maximum est-elle respectée?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
L'interdiction de travailler entre 20:00 h et 06:00 h durant les 8 semaines avant l'accouchement est-elle respectée?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
2. Organisation de travail		
La collaboratrice peut-elle influencer elle-même le rythme de travail lors d'un travail cadencé?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Assurer une relève fréquente et brève en particulier durant les derniers mois de la grossesse.
La collaboratrice est-elle en cas de besoin exemptée de travaux qu'elle juge ou ressent comme pénibles?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
A-t-elle la possibilité de se coucher dans un local approprié?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Selon le lieu de travail, organiser en cas de besoin la possibilité de s'allonger (p.ex. retour au bureau ou à la maison durant la pause de midi).
Après l'accouchement: La collaboratrice reçoit-elle le temps pour allaiter ou pomper le lait maternel dans un local approprié?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Critères	oui non	Remarque, mesures de protection
3. Soulever, porter et déplacer		
Les limites de poids sont-elles respectées? Du 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois de la grossesse occasionnellement 10 kg ou régulièrement 5 kg; à partir du 7 ^{ème} mois de la grossesse 5 kg au maximum.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il y a lieu de percevoir sa propre responsabilité. Transvaser les seaux de peintures lourds dans de plus petits récipients (inférieurs à 10kg).
4. Froid, chaleur ou forte humidité		
Les activités pénibles, particulièrement lors de chaleur (> 24°C) sont-elles évitées et les travaux par des températures dépassant 28°C sont-ils interdits?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Décaler les travaux pénibles durant les heures matinales. Les peintresses «suivent l'ombre» car le matériel ne peut pas être travaillé au soleil pour des raisons techniques.
Les travaux avec une forte humidité sont-ils évités?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Exempter les femmes enceintes des travaux de nettoyage (p.ex. façades).
5. Travaux exposant à des risques accrus de chute		
Pas de travaux exposant à des dangers de glissades ou de trébuchements (sols glissants ou endommagés, obstacles, etc.)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pas de mise à l'œuvre lorsque le danger de chute ne peut pas être circonscrit malgré les mesures de protection (p.ex. chaussures antidérapantes, élimination des obstacles). Il y a lieu de percevoir sa propre responsabilité.
Pas de travaux exposant à des risques accrus de chute.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pas de travaux dans des domaines exposant à des risques accrus de chute (p.ex. échelles, échafaudage roulant, plateforme de travail).
6. Chocs, secousses et vibrations		
Les activités présentant des risques accrus de chocs sont-elles évitées de façon efficace?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Exempter les femmes enceintes des travaux avec nettoyeurs haute pression.
N'exécute-t-on aucune tâche occasionnant de fortes vibrations et secousses ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	P.ex. des travaux avec meuleuse Flex, meuleuse d'angle, (appareils manuels à haute fréquence/haut rendement).
7. Mouvements et postures engendrant une fatigue précoce		
Les activités et postures qui engendrent une fatigue précoce sont-elles évitées?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En cas de besoin, courtes pauses fréquentes et rémunérées (tous les 2 heures, durant 10 minutes).

Critères	oui non	Remarque, mesures de protection
		Aucune tâche imposant de rester accroupie ou étirée, aucune tâche imposant une position statique prolongée. Il y a lieu de percevoir sa propre responsabilité.
Les règles concernant les tâches en station debout sont-elles respectées?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	A partir du 4 ^{ème} mois, temps de repos journalier de 12 heures et pauses supplémentaires de 10 minutes tous les 2 heures; à partir du 6 ^{ème} mois: temps d'occupation en station debout 4 heures par jour au max.
8. Risques physiques (bruit, radiation, pression)		
Les activités exposant à un niveau de pression acoustique de 85 dB(A) (niveau moyen durant 8 h.) sont-elles évitées?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Aucune occupation dans les domaines imposant une protection acoustique (l'enfant ne peut pas être protégé à l'aide d'une protection acoustique), travaux avec meuleuse d'angle 15 min. au max. (Lex 95 dB(A)) durant une journée de travail de 8h.
9. Risques chimiques (voir liste des substances)		
Respecter l'estimation approximative selon l'annexe «Liste des substances». Toutes les matières doivent être contrôlées en ce qui concerne les phrases H considérées comme critiques. Les mesures de protection et d'hygiène prescrites doivent être respectées.		
Aucun travail n'est-il exécuté avec des matières portant les avertissements de danger H340, H341?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Voir les fiches de données de sécurité concernant les phrases H.
Aucun travail n'est-il exécuté avec des matières portant les avertissements de danger H350, H351 (y compris sous-groupes)?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Voir les fiches de données de sécurité concernant les phrases H.
Aucun travail n'est-il exécuté avec des matières portant les avertissements de danger H360, H361 ou H362 (y compris sous-groupes)?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Voir les fiches de données de sécurité concernant les phrases H.
Aucun travail n'est-il exécuté avec des matières portant les avertissements de danger H370, H371?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Voir les fiches de données de sécurité concernant les phrases H.
Aucun travail n'est-il exécuté dans les domaines où des insecticides, fongicides ou pesticides dangereux sont utilisés?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Exempter les femmes enceintes des travaux de nettoyages de façades.
Le port prolongé de masque de protection respiratoire est-il évité?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	P.ex. exempter les femmes enceintes des travaux d'assainissement de moisissure.

Il n'existe aucune nuisance ou activité dangereuse ou nocive telle que:

- Travaux à des températures inférieures de -5°C
- Radiation, pression
- Travaux postés ou de nuit

Les personnes concernées confirment par leur signature la prise de connaissance de l'analyse des risques concernant la protection de la maternité et de son bien-fondé. La collaboratrice et ses supérieurs s'engagent à respecter les mesures de protection nécessaires.

Collaboratrice (Prénom / Nom):	Date: Signature:
Supérieur (Prénom / Nom): Tél.: Mail:	Date : Signature :
*Spécialiste consulté (Prénom / Nom): Qualification: Tél: Mail:	Date : Signature :

* En cas de doute, il y a lieu de consulter une personne compétente (médecin du travail/ hygiéniste du travail).

Appréciation d'aptitude du médecin traitant

Voir ci-dessous le résultat de l'appréciation: (viser ce qui convient)		
<input type="checkbox"/>	L'occupation au poste de travail en question est possible pour autant que les mesures de protection selon l'analyse de risques soient maintenues.	
<input type="checkbox"/>	L'occupation au poste de travail en question n'est pas possible.	
<input type="checkbox"/>	Nouvelle appréciation dans semaines	
Date d'accouchement estimée:		
Médecin :	Timbre :	Signature :
		Date: